

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 septembre 2015

Le sept septembre deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 25 août 2015

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard CHARRIN – Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et sollicite l'autorisation de rajouter deux délibérations au conseil de juillet 2015 concernant la subvention au profit du karaté et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 8.50 heures suivi de la création d'un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 6.50 heures. Le conseil accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

2015-35 : SUBVENTION AU PROFIT DU KARATE CLUB

Madame DI MARIA Nicole informe le Conseil Municipal de l'intérêt pour la commune des prestations du karaté Club qui a su mobiliser une grande partie de la jeunesse. Cette association mérite d'être aidée. Madame le Maire propose de lui allouer une subvention exceptionnelle afin de compléter ses équipements.

2015-36 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 8.50 HEURES ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ENTRETIEN A T.N.C DE 6.5 HEURES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Il convient donc de créer un poste pour une durée hebdomadaire de 6.5 heures et de supprimer le poste existant à 8.5 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2015. Le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois.

2015-37 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF REHABILITATION MAIRIE -ECOLE

Madame le Maire indique au conseil municipal, qu'il est nécessaire de valider l'avant projet définitif concernant la réhabilitation du bâtiment « Mairie-Ecole ». Le conseil municipal valide l'avant projet définitif.

2015-38 : REHABILITATION PROJET MAIRIE-ECOLE APD

Validation du coût estimé tels que définis dans le dossier présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre RA2.

L'avant projet est validé, avec la décomposition en deux phases de travaux

- phase n°1 : restructuration du Bâtiment Mairie/Ecole pour un montant de total estimé HT 259 663,00 €

- phase n°2 : rénovation des logements pour un montant de total estimé HT 139 977,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'ensemble de l'opération présentée.

2015-39 : « REHABILITATION MAIRIE-ECOLE » DELEGATION AU MAIRE POUR TOUS DOCUMENTS AFFERENTS.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après validation de l'avant projet définitif de réhabilitation du bâtiment « Mairie – Ecole », il conviendrait de lui donner délégation pour traiter tous documents ou démarches afférents à ce projet. Le conseil municipal décide de donner délégation au maire et mandate le Maire aux fins de signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

2015-40 : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION AU CONTRAT PREVOYANCE « M N T »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat prévoyance a été mis en place concernant des garanties souscrites auprès de la MNT permettant d'assurer aux agents un maintien de salaire en cas de maladie ordinaire excédant 3 mois. Le taux de cotisations sera modifié et prendra effet au 1^{er} janvier 2016. La cotisation s'élève à 2.03 de la masse salariale ; Le conseil municipal accepte l'augmentation du taux de cotisation.

2015-41 : INSCRIPTION D'UN ANCIEN COMBATTANT 14-18 SUR LA STELLE DU MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après des recherches auprès des archives départementales et municipales, il apparaît qu'une personne ayant été mobilisée lors du conflit de 14-18, et étant à ce moment là, domiciliée à Cras, originaire de Buffard (Doubs), devrait figurer sur le monument aux morts de la commune, puisque mort pour la France. Il conviendrait de rajouter sur la plaque du monument aux morts le nom de cette personne à la mémoire des combattants. Le conseil décide d'inscrire le nom de ce combattant mort pour la France sur le monument aux morts de la Commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 septembre 2015

2015-42 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE « GRAS SAVOYE GROUPAMA CDG 38 »

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux. Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2014, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que les taux et prestations suivantes : prend acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ; Autorise le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet. Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

2015-43 : PROTECTION INCENDIES CHANGEMENT D'EXTINCTEURS DEFECTUEUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une vérification des extincteurs est effectuée par l'agence SICLI. Le rapport de vérification en date du 27 avril 2015 indique la nécessité de remplacer des extincteurs. Le Conseil Municipal, autorise le remplacement des extincteurs.

DOSSIERS EN COURS et INFORMATIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA